

Arrêté n° 2011272-0004 du 29 SEP. 2011



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Arrêté préfectoral de prescription du PPRT d'Antargaz à Bourogne et arrêté de prorogation

- Arrêté préfectoral n° 200804240595 du 24 avril 2008 prescrivant l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'établissement Antargaz sur les communes de Bourogne et Morvillars (90).
- Arrêté préfectoral n° 2009273-05 du 25 septembre 2009 portant prorogation du délai d'instruction du PPRT.
- Arrêté préfectoral n° 2010131-0001 du 11 mai 2010 portant seconde prorogation du délai d'instruction du PPRT.
- Arrêté préfectoral n° 2010312-0002 du 08 novembre 2010 portant modification de l'arrêté préfectoral de prescription du plan de prévention des risques technologiques de la société Antargaz en date du 24 avril 2008.
- Arrêté préfectoral n° 2011013-0001 du 13 janvier 2011 portant troisième prorogation du délai d'instruction du PPRT.

Annexe 2 – Arrêtés préfectoraux portant création du CLIC pour la société Antargaz à Bourogne

- Arrêté préfectoral n° 200804230592 du 23 avril 2008 portant création d'un Comité Local d'Information et de Concertation pour le site Antargaz à Bourogne.
- Arrêté préfectoral n° 2010081-04 du 22 mars 2010 portant modification de la composition du Comité Local d'Information et de Concertation au titre des installations classées société Antargaz à Bourogne.

Annexe 3 – Principaux textes de référence

- Arrêté ministériel du 29 septembre 2005 modifiant l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.
- Arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études des dangers des installations classées soumises à autorisation.
- Code de l'Environnement : articles L515.15 à L515.26 et R515.39 à R515.50 relatifs aux plans de prévention des risques technologiques.
- Circulaire du 3 octobre 2005 relative à la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques.
- Circulaire du 3 mai 2007 relative aux modalités de financement, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des mesures foncières et supplémentaires prévues par les PPRT.

Arrêté n° 2011272-0004 du 29 SEP. 2011



Annexe 4 – Avis des personnes et organismes associés

- Avis du conseil général du Territoire de Belfort
- Avis de la mairie de Bourogne
- Avis de l'association ECOVIGIE
- Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Avis de la Communauté d'Agglomération Belfortaine
- Avis de la société Antargaz

Annexe 5 – Avis et conclusion du Commissaire Enquêteur

Annexe 6 – Cartes et plans

- Carte des aléas thermiques
- Carte des aléas de surpression
- Carte synthétique des enjeux
- Plan de zonage brut
- Plan de localisation des bâtiments concernés par des mesures foncières et par des prescriptions